

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T 230

DOMAINE : 6.1 Police municipale

**Objet : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire au profit de Monsieur Patrick JARDI, établissement « INTERCAVES » à l'occasion de la manifestation « La Course des Etangs »**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2212-2 ;  
Vu le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L 3321-1, L 3334-2, L 3335-1, L 3335-4 et L 3352-5 ;  
Vu la demande formulée par l'établissement « INTERCAVES », représenté par Monsieur Patrick JARDI – avenue du Général de Gaulle – Rond-Point de la Barque – 13700 MARIGNANE ;  
Considérant que toute ouverture de débit de boissons établi à l'occasion d'une manifestation est subordonnée à l'autorisation préalable du Maire ;

### ARRÊTE :

**Article 1er :** Le dimanche 25 août 2024, de 10h00 à 12h00, à l'occasion de la manifestation « La Course des Etangs » au Parc des Sports du Bolmon, l'établissement « INTERCAVES » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire.

**Article 2 :** Le débit de boissons temporaire n'est autorisé à proposer à la dégustation que des boissons des groupes un et trois définis à l'article L 3321-1 du Code de la Santé Publique susvisé.

**Article 3 :** La dégustation des boissons doit cesser dès la fin de la manifestation et au plus tard à 12h00.

**Article 4 :** L'ouverture de ce débit de boissons temporaire doit faire l'objet d'une déclaration à l'administration des Impôts - Service des contributions indirectes si nécessaire.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, sans préjudice de la fermeture immédiate des débits de boissons ouverts sans autorisation.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable de la Direction Sécurité, Monsieur le Commissaire Divisionnaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le 23/08/24

Le Maire,  
Eric LE DISSÉS



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site*



Stadium Club Marignanais

Monsieur Eric LE DISSES

Maire de Marignane

Cours Mirabeau

13700 MARIGNANE

Objet : Demande d'autorisation pour la mise en place d'une buvette pour – « La course des Etangs » 25 août 2024

Monsieur le Maire,

Je vous sollicite pour la mise en place d'une buvette, sur le stade du Bolmon, à l'occasion de La Course des Etangs, le dimanche 25 août 2024.

Le magasin INTERCAVES en tant que partenaire, offrira à l'arrivée, à tous les coureurs, une bière ne dépassant pas 8°C.

Je vous remercie par avance de votre accord.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

LOUIS Cédric

Président du Stadium Club Marignanais

**Extrait Pappers du registre national des entreprises**  
à jour au 21 août 2024

**IDENTITÉ DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	821 534 286 R.C.S. Aix-en-provence
<i>Date d'immatriculation</i>	21/07/2016
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>JAPADIS</b>
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (sans autre indication)
<i>Capital social</i>	10 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	AV DU GENERAL DE GAULLE QUARTIER LE TAULET 13700 MARIGNANE
<i>Activités principales</i>	Vente au détail de vins, alcools, champagne, bière
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 21/07/2115
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 Juin
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	30/06/2017

**DIRIGEANTS OU ASSOCIÉS****Gérant**

<i>Nom, prénoms</i>	<b>JARDI Patrick</b>
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 09/1967 à Avignon
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	28 rue de la Bise Clos des Cadenieres 13127 Vitrolles

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ ET L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	AV DU GENERAL DE GAULLE 13700 MARIGNANE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Vente au détail de vins, alcools, champagne, bière
<i>Date de commencement d'activité</i>	10/08/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création